

PACTE PRODUCTIF

2025

pour une filière agricole et agroalimentaire française à la hauteur des enjeux de demain

Propositions pour retrouver la voie de la compétitivité

Synthèse du document officiel



Le Pacte productif, annoncé par le Gouvernement le 19 juin dernier, vise à relancer l'économie française, et porte une ambition spécifique pour le secteur agricole et agroalimentaire. Dans la continuité des travaux sur les Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), et en s'appuyant sur les nombreuses études parues en 2018 et 2019, la FNSEA, l'ANIA et Coop de France saisissent cette opportunité pour, de nouveau, présenter leurs propositions communes pour la filière alimentaire. Il s'agit désormais d'aller au-delà des résultats des EGA, et d'assurer la mise en œuvre d'une politique économique qui favorisant la reconquête de la compétitivité de la filière alimentaire.

UN CONSTAT PARTAGÉ : LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES PERDENT DES PARTS DE MARCHÉ EN FRANCE, DANS L'UNION EUROPÉENNE ET À L'INTERNATIONAL

Le rôle majeur de la filière alimentaire (exploitations et agro-industries) en termes économique, de création d'emploi et pour les territoires n'est plus à démontrer. Cependant, plusieurs indicateurs révélés sur les deux dernières années ont alerté à la fois le monde scientifique, les instances gouvernementales et les opérateurs économiques quant à la santé économique de la filière alimentaire.

Premier signal alarmant, la France est déficitaire, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, dans ses échanges agricoles et agroalimentaires avec l'Union Européenne (balance commerciale du secteur de - 300 millions d'euros avec l'Union Européenne).

Un des grands facteurs de ce déficit réside dans le fait que les filières françaises sont de moins en moins présentes sur les marchés « d'entrée et moyenne gamme », en France et à l'international. A titre d'illustration, environ 60 % des viandes de volaille consommées en restauration hors foyer (RHF) sont importées. Face à une concurrence européenne de plus en plus rude (Pologne, Espagne, Pays Bas...), la « montée en gamme » des produits alimentaires, poussée par les résultats des EGA, ne pourra pas assurer l'ensemble des débouchés de la filière ni constituer une stratégie suffisante pour relancer l'économie alimentaire.

En même temps, la production diminue sur certaines filières (fruits et légumes par exemple), allant jusqu'à entraîner une sous-utilisation des installations de transformation agroalimentaires et des fermetures d'usine. Sur les quinze dernières années, le secteur agroalimentaire français a vu son nombre d'entreprises baisser de manière drastique (-15 % en France, contre +17 % en Allemagne et + 18 % en Italie).

L'emploi, ainsi que la vitalité des territoires sont donc également en jeu.

UNE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ DURABLE ET MULTIFACTORIELLE

Un ensemble de contraintes pèsent sur la compétitivité des filière agricole et alimentaire françaises.

Premièrement, le déséquilibre des relations commerciales au sein de la filière pénalise exploitations et agroindustriels (4 centrales d'achat pour 430 000 exploitations agricoles et plus de 17 000 industries agroalimentaires). La pression exercée par les acteurs de la grande distribution en France ne permet de rémunérer ni le coût des matières premières agricoles ni la montée en gamme des productions des entreprises agroalimentaires.

Ensuite, tant au niveau agricole qu'industriel, une part importante des investissements est dédiée aux investissements non productifs (mise aux normes des équipements et installations). Cette dynamique pénalise la capacité d'innovation et d'investissement des acteurs économiques, exploitations agricoles comprises.

Enfin, de nombreuses distorsions de concurrence affectent la filière :

- **Le coût du travail.** Par exemple, les charges employeurs pèsent aujourd'hui jusqu'à 13 % de la valeur ajoutée créée en France, contre 10 % pour l'ensemble de la zone euro ;
- **La surtransposition réglementaire**, notamment en matière de protection des végétaux. A titre illustratif, 46 substances actives autorisées au Canada sont interdites dans l'Union Européenne ;
- **Le surcoût des engrais.** Les engrais azotés sont 30 % plus chers en Europe qu'au niveau Mondial ;
- **La fiscalité qui s'envole.** Par exemple, la redevance pour pollutions diffuses (RPD) française vient d'augmenter de 60 % en 2019, atteignant un coût de 200 millions d'euros pour la Ferme France ;
- **Le déficit en aménagements hydro-agricoles.** La surface irriguée en France stagne, alors qu'elle représente moins de 6 % de la surface agricole utile, au 9^{ème} rang de l'UE.

UNE AMBITION FORTE POUR LE PACTE PRODUCTIF

Le Pacte productif ambitionne de porter la part du PIB de la filière alimentaire de 3,8 % de la part du PIB français aujourd'hui à 4,5 % en 2025 et 6 % en 2030. Pour relever ce défi, il faut redonner au secteur agricole et agroalimentaire une véritable dynamique économique et industrielle qui rétablisse la confiance et la compétitivité des acteurs : agriculteurs comme industriels. Des choix stratégiques clairs doivent être opérés sans exclusion, tant sur le plan réglementaire national que de l'attractivité territoriale. Sept axes d'action sont ainsi proposés :

- **Restaurer la confiance des acteurs économiques à travers une approche « pro-business » de l'Etat, de ses services déconcentrés et des collectivités locales** (stabilité réglementaire, promotion de l'image positive de l'agriculture et de l'agroalimentaire et lutte contre « l'Agri-bashing »...).
- **Renforcer l'attractivité des territoires et le rôle des exploitations au sein de ceux-ci** (développement des infrastructures de transport, développement de la 4G, respect effectif de la loi EGA imposant un seuil 50 % de produits durables dans la restauration collective publique, appui au stockage de l'eau, appui à la production d'énergies renouvelables au sein des exploitations agricoles...).
- **Préserver l'emploi et renforcer la capacité de recrutement de la filière** (allègement des charges patronales, facilitation de l'intégration des travailleurs étrangers et migrants pour pallier les difficultés de recrutement, adaptation de la réglementation sur les contrats courts...).
- **Favoriser les investissements et la modernisation des équipements** (instaurer un droit à l'essai pour les TPE et PME et abaisser le seuil d'accès aux financements publics, permettre d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles à travers les dispositifs existants -MAEC et PCAE-...).
- **Soutenir la recherche et l'innovation** (défendre le principe d'innovation, défendre et protéger les expérimentations, renforcer le dispositif du Crédit d'Impôt Recherche, accompagner la transition vers le numérique...).
- **Permettre la mise en marché et la valorisation de l'offre alimentaire à l'export** (appuyer les opérateurs vers le ciblage des destinations et marchés porteurs, appuyer les entreprises primo-exportatrices et TPE/ PME à l'export, amélioration des dispositifs publics...).
- **Mettre un terme aux distorsions de concurrence** (appliquer l'article 44 de la loi Egalim, améliorer l'information des consommateurs sur l'origine des produits, ouvrir le marché européen de l'azote et supprimer les droits antidumping, réduire les surcoûts et taxes franco-françaises...).